MAIRIE DE DJOUGOU
DEPARTEMENT DE LA DONGA
REPUBLIQUE DU BENIN

BP : 30 DJOUGOU
TEL : +229 51976757
contact.djougou@mairie.bj

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : A**ménagement du territoire et le renforcement de la résilience des populations face aux effets du changement climatique**.

Objet du marché : Sélection de deux cabinets chargés de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) et du Plan Communal de Contingence (PCC) de Djougou

Référence du marché : PI_DDLP_85350

AVIS N° 62_004_-024/SE/CD/PRMP/DDLP/SP-PRMP

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Djougou publié sur le SIGMaP le 29 mars 2024.

2. La Commune de Djougou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des *fonds FADeC BRIC* afin de financer l'a**ménagement du territoire et le renforcement de la résilience des populations face aux effets du changement climatique** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de *Sélection de deux cabinets chargés de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Communal et du plan communal de contingence de Djougou.*

3. Les prestations comprennent l'élaboration du schéma directeur d'aménagement communal et celle du plan communal de contingence de Djougou.
   Elles sont réparties en deux (02) lots à savoir :
   - Lot 1 : Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) ;
   - Lot 2 : Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration du Plan Communal de Contingence (PCC).

   Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots et il peut être attributaire de plus d'un (01) lot s'il répond séparément aux critères de sélection.

4. Le délai de réalisation de la mission est de :
   - Lot 1 : six (06) Hommes/mois
   - Lot 2 : six (06) Hommes/mois

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (*la nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations justifiée par son registre de commerce et/ou ses statuts ou tout document en tenant lieu, les preuves de l'expérience générale et de l'expérience spécifique du cabinet dans le domaine des prestations, la cohérence de l'organisation technique et managériale du cabinet, la liste du personnel professionnel à affecter à la mission preuve à l'appui*).

****

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas cinquante (50) pages pour chaque lot. Les intercalaires et la page de garde n'y sont pas inclus.

NB : En cas du dépassement de ce nombre réglementaire de pages, les pages supplémentaires ne seront pas prises en compte dans l'analyse des dossiers.

Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives sur chaque lot.

NB : Les dispositions de l'article 102 de la loi 2020-26 du 29 Septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin, s'appliquent. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère, cela équivaut pour toutes ses entités. Dans ce cas, le groupement devra être **SOLIDAIRE** (*et non un groupement conjoint et non également un groupement solidaire et conjoint*).

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte : ***NON APPLICABLE***.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de : ***NON APPLICABLE***.

NB : L'évaluation sera conduite suivant la méthode de Sélection Fondée sur les qualifications du Consultant (SFqC). Ainsi, à l'issue de l'évaluation des dossiers de manifestations d'intérêt, le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expérience en rapport avec la mission, est retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociations. En cas d'échec des négociations avec lui, le candidat classé 2ème sur la liste est invité aux négociations, puis ainsi de suite jusqu'à l'attribution provisoire de chaque lot du marché.

9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus : ***NON APPLICABLE***.

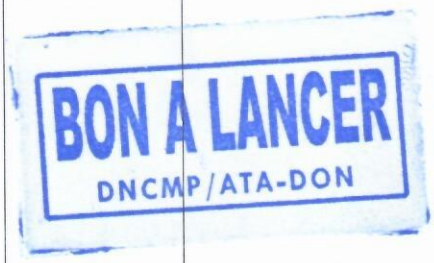
   NB : Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) plis sont reçus pour un lot, l'autorité contractante informe le ou les soumissionnaires et ouvre un nouveau délai de dix jours (10) ouvrables pour la prorogation puis en assure la publication. A l'issue de ce nouveau délai, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation procède aux opérations d'ouverture, quel que soit le nombre de plis reçus conformément à l'article 70 alinéa 6 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin.

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :
    - ❖ Lot 1 : Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

****

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations (*élaboration des documents de planification*) (***pour toute catégorie de cabinets/firmes***)	10	❖ Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **00 points** (***cette note 00 point est éliminatoire dès cette étape***); ❖ Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **10 points.**	Copie légalisée du RCCM et/ou des Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2023, *2022, 2021, 2020, 2019*) et de l'année en cours : ***a- Pour les anciens cabinets/firmes :*** avoir exécuté au moins 3 marchés; ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Les expériences générales du chef de mission seront prises en compte. Il s'agit d'un titulaire de BAC+5 en qualité de planificateur aménageur ou géographe-aménagiste ou urbaniste ou tous autres profils équivalents ayant 10 ans d'expérience générale depuis l'obtention du diplôme.	25	***a- Pour les anciens cabinets/firmes*** ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 marché = **10 points** ❖ 2 marchés = **15 points** ❖ 3 marchés = **25 points** ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** ❖ Présence du diplôme requis = 20 **points** ❖ Surlignage de la spécialité du diplôme = 2,5 **points** ❖ Surlignage de l'année d'obtention du diplôme = 2,5 **points**	***a- Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou de réception définitive sans réserve; ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Copie légalisée du diplôme + surlignage de la spécialité du diplôme + surlignage de l'année d'obtention du diplôme. BON A LANCER DNCMP/ATA-DON
3- Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, *2022, 2021, 2020, 2019*) et de l'année en cours : **a- Pour les anciens cabinets/firmes**: avoir exécuté au moins 2 marchés similaires; **b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence:** les expériences similaires (10 expériences similaires) du chef de mission ajoutées aux expériences similaires (03 expériences similaires) de l'Adjoint au Chef de mission sont prises en compte et évaluées comme indiquée ci-contre. ***NB : Un marché similaire est un marché qui répond aux critères suivants :*** ❖ ***marchés liés à la planification***	50	***a- Pour les anciens cabinets/firmes*** ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 marché = **25 points** ❖ 2 marchés = **50 points** ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** - ***Chef de mission*** ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 10 marchés = (2,5 x 10) = **25 points** - ***Adjoint au Chef de mission*** ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 marché = **10 points** ❖ 2 marchés = **20 points** ❖ 3 marchés = 25 **points**	***a- Pour les anciens cabinets/firmes*** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution + extrait du Plan de Développement Communal de la ou des Communes (s) concernée (es) par ces marchés mentionnant la population de ladite Commune ou les population desdites Communes; **Ou bien** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve + extrait du Plan de Développement Communal de la ou des Communes (s) concernée (es) par ces marchés mentionnant la population de ladite Commune ou les populations desdites Communes. ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :***

territoriale et/ou en gestion urbaine en Afrique; ❖ ***execution de ces marchés similaires dans au moins une Commune de plus de 200.000 habitants ;***			Liste des expériences similaires du chef de mission et de l'Adjoint au Chef de mission signée et cachetée + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait du chef de mission et de l'Adjoint au Chef de mission + extrait du Plan de Développement Communal de la ou des Communes (s) concernée (es) par ces marchés mentionnant la population de ladite Commune ou les populations desdites Communes. ***NB*** : ***Les attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait du chef de mission et de l'Adjoint au Chef de mission doivent mentionner clairement les objets des marchés similaires concernés.***
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme (***pour toute catégorie de cabinets/firmes***)	05	❖ Absence de note de présentation du Cabinet ou absence de son organigramme ou présence de note de présentation + organigramme dépassant deux pages = **0 point** ❖ Présence de note de présentation du Cabinet + son organigramme (***les 2 pièces sont sur 2 pages au plus)*** = **2 points** ❖ Incohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **0 point** ❖ Cohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **3 points**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme + accord de groupement conformément au point 5 de l'AMI en cas de participation d'un groupement. ***NB :*** ❖ ***La note de présentation et l'organigramme devront être signées sous peine*** *de donner lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.* ❖ ***Dans la note de présentation, le candidat devra prendre l'engagement de travailler au-delà des heures réglementaires de travail en vue de l'atteinte des objectifs du programme BRIC lié à ce marché.*** *Toute note de présentation qui ne tient pas compte de ça donnera lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.*
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission (***pour toute catégorie de cabinets/firmes***) : ❖ **01 Chef de mission :** BAC+5 en planification-aménagement, géographie-aménagement, urbanisme ou tout diplôme équivalent; ❖ **01 Environnementaliste** : BAC+5 en environnement, Sciences Naturelles ou tout diplôme lié aux questions du changement climatique. ❖ **01 Sociologue** : BAC+5 en sociologie ou tout diplôme équivalent ; ❖ **01 urbaniste ou 01 architecte** : BAC+5 en urbanisme ou en	10	❖ Chef de mission = 4 **points** ❖ Les autres membres du personnel: (1 point x6 =) **6 points**	Liste du personnel et copie simple du diplôme de chaque membre du personnel + copie simple de la pièce d'identité en cours de validité ***NB :*** ❖ ***La liste du personnel devra être signée sous peine de son rejet;*** ❖ ***Fournir les preuves des expériences générales de planification du Chef de mission (planificateur) :*** *copies légalisées des certificats ou attestations de travail délivrés par les Maîtres d'ouvrages tels que les Communes ou des Responsables de projets de développement, ou d'administrations publiques en appui aux Communes. Toute information liée au planificateur qui ne tient pas compte de cela donnera lieu à une note*

****

architecture ou tout diplôme équivalent; ❖ **01 Cartographe** : BAC+5 en cartographie ou en système d'informations géographiques ou tout diplôme équivalent ❖ **01 Juriste** : BAC+5 au moins en sciences juridiques ; ❖ **Un Adjoint au chef de mission** : BAC+5 en Agroéconomie, en planification-statistique ou tout diplôme équivalent. ***NB**: En raison des objectifs attendus dans le cadre de l'élaboration du SDAC qui est un document de planification locale, le planificateur (Chef de mission) doit avoir au moins 10 années d'expériences générales dans la planification territoriale ou dans le développement local.*			*zéro pour le planificateur.* ❖ ***Il est interdit sous peine de sa non-prise en compte pour conflit d'intérêt chez les soumissionnaires,** qu'un membre du personnel d'un soumissionnaire appartiennent au personnel d'un autre soumissionnaire.*
TOTAL	**100 points**		

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

❖ Lot 2: Sélection d'un cabinet chargé de l'élaboration du Plan Communal de Contingence (PCC).

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations *(élaboration des documents de planification)* ***(pour toute catégorie de cabinets/firmes)***	10	❖ Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **00 points** ***(cette note 00 point est éliminatoire dès cette étape)***; ❖ Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = **10 points.**	Copie légalisée du RCCM et/ou des Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme au cours des cinq (05) dernières années (2023, *2022, 2021, 2020, 2019*) et de l'année en cours : a- **Pour les anciens cabinets/firmes** : avoir exécuté au moins 3 marchés : ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Les expériences générales du chef de mission seront prises en compte. Il s'agit d'un titulaire de BAC+5 en gestion des risques et catastrophes, ou en sécurité ou un diplôme equivalent ayant 10 ans	25	***a- Pour les anciens cabinets/firmes*** ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 marché = **10 points** ❖ 2 marchés = **15 points** ❖ 3 marchés = **25 points** ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence*** ❖ Présence du diplôme requis = 20 **points** ❖ Surlignage de la spécialité du diplôme = 2,5 **points** ❖ Surlignage de l'année d'obtention du diplôme = 2,5 **points**	***a- Pour les anciens cabinets/firmes*** Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou de réception définitive sans réserve; ***b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :*** Copie légalisée du diplôme + surlignage de la spécialité du diplôme + surlignage de l'année d'obtention du diplôme.

****

d'expérience générale depuis l'obtention du diplôme.			
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2023, *2022, 2021, 2020, 2019*) et de l'année en cours : a- **Pour les anciens cabinets/firmes**: avoir exécuté au moins 2 marchés similaires; b- **Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :** les expériences similaires (03 expériences similaires) du chef de mission ajoutées aux expériences similaires (10 expériences similaires) de l'Adjoint au Chef de mission (planificateur) sont prises en compte et évaluées comme indiquée ci-contre. ***NB : Un marché similaire est un marché qui répond aux critères suivants :*** ❖ marchés liés aux études ou au plan de gestion des risques et catastrophes, ou à la sécurité	50	*a- Pour les anciens cabinets/firmes* ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 marché = **25 points** ❖ 2 marchés = **50 points** *b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence* - *Chef de mission* ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 1 marché = **10 points** ❖ 2 marchés = **20 points** ❖ 3 marchés = 25 **points** - **Adjoint chef de mission** : ❖ 0 marché = **0 point** ❖ 10 marchés = (2,5 x 10) = **25 points**	*a- Pour les anciens cabinets/firmes* Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution. **Ou bien** Liste des expériences similaires signée et cachetée + Copies légalisées des procès-verbaux de réception provisoire ou définitive sans réserve. *b- Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence :* Liste des expériences similaires du chef de mission ajoutées à celles de l'Adjoint au Chef de mission signée et cachetée + Copies légalisées des attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait du chef de mission et de l'Adjoint au Chef de mission. ***NB** : Les attestations ou certificats de travail ou attestations ou certificats de service fait du chef de mission et de l'Adjoint au Chef de mission doivent mentionner clairement au moins les objets des marchés similaires concernés.*
4. **Organisation technique et managériale** du cabinet/firme (***pour toute catégorie de cabinets/firmes***)	05	❖ Absence de note de présentation du Cabinet ou absence de son organigramme ou présence de note de présentation + organigramme dépassant deux pages= **0 point** ❖ Présence de note de présentation du Cabinet + son organigramme (*les 2 pièces sont sur 2 pages au plus)* = **2 points** ❖ Incohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **0 point** ❖ Cohérence entre note de présentation du Cabinet et son organigramme = **3 points**	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme + accord de groupement conformément au point 5 de l'AMI en cas de participation d'un groupement. ***NB :*** ❖ ***La note de présentation et l'organigramme devront être signées sous peine** de donner lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.* ❖ ***Dans la note de présentation, le candidat devra prendre l'engagement de travailler au-delà des heures réglementaires de travail en vue de l'atteinte des objectifs du programme BRIC lié à ce marché.** Toute note de présentation qui ne tient pas compte de ça donnera lieu à une note zéro pour l'ensemble de ce critère n°4.*
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission (*pour toute catégorie de cabinets/firmes*) : ❖ **01 Chef de mission** : BAC+ 5 en gestion des risques et catastrophes, ou en sécurité ou un diplôme équivalent ;	10	❖ Chef de mission = 3, 5 **points** ❖ Adjoint au Chef de mission : = 3, 5 **points** ❖ Les autres membre du personnel: (1 point x 3 =) **3 points**	Liste du personnel et copie simple du diplôme de chaque membre du personnel + copie simple de la pièce d'identité en cours de validité. ***NB :*** ❖ ***La liste du personnel devra être signée sous peine de son rejet*** ❖ ***Fournir les preuves des expériences***

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

❖ **01 Adjoint au Chef de Mission** (planificateur) : BAC+5 en planification ou en statistique ou en gestion des projets ou en Agroéconomie ou tout diplôme équivalent; ❖ **01 Environnementaliste** : BAC+5 en environnement, Sciences Naturelles ou tout diplôme lié aux questions du changement climatique. ❖ **01 Sociologue :** BAC+5 en sociologie ou tout diplôme équivalent ; ❖ **01 Cartographe :** BAC+5 en cartographie ou en système d'informations géographiques ou tout diplôme équivalent. ***NB: En raison des objectifs attendus dans le cadre de l'élaboration du PCC qui est un document de planification locale, le planificateur (Adjoint au Chef de mission) doit avoir au moins 10 années d'expériences générales dans l'élaboration des documents de planification territoriale ou dans le développement local.***			***générales de planification de l'Adjoint au Chef de mission (planificateur) :*** *copies légalisées des certificats ou attestations de travail délivrés par les Maîtres d'ouvrages tels que les Communes ou des Responsables de projets de développement, ou d'administrations publiques en appui aux Communes. Toute information liée au planificateur qui ne tient pas compte de cela donnera lieu à une note zéro pour le planificateur.* ❖ ***Il est interdit sous peine de sa non-prise en compte pour conflit d'intérêt chez les soumissionnaires,*** *qu'un membre du personnel d'un soumissionnaire appartiennent au personnel d'un autre soumissionnaire.*
TOTAL		**100 points**	

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

NB : La lettre de manifestation d'Intérêt de chaque soumissionnaire ou candidat doit être adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou sous peine de rejet du dossier de manifestation d'intérêt pour irrecevabilité.

Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués ci-dessus, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des dossiers.

La note minimale requise pour être présélectionné est **71 points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à un (01) et supérieur à un (01).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressé peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics de la Commune de Djougou ; E-mail : prmp2djougou@gmail.com et prendre connaissance des documents de présélection au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune** à l'adresse mentionnée ci-après : **bâtiment F, bureau F9, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.**

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 30/04 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de ladite Commune, bâtiment F, bureau F9 ; Cell : 58 77 36 44 (pour le SPMP), 55 27 79 06 (pour la PRMP).** Le dossier de présélection sera

adressé aux candidats à leurs frais par la poste. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

***NB** : Le défaut du retrait de l'AMI par un soumissionnaire entraine le rejet de son dossier de manifestation d'intérêt.*

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après **Secrétariat Permanent des Marchés Publics sis à l'hôtel de ville de la Commune de Djougou, bâtiment F, bureau F9** au plus tard le 17 Mai 2024 **à 09 heure 00 minute (heure locale). Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.
Les manifestations d'intérêts (*version physique et électronique)* seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Mairie de Djougou, bâtiment E, Rez-De-Chausée, Salle de Conférence n°2** le 17 Mai 2024 à 09 heure 30 minutes (*heure locale*).
14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.
15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la présente procédure à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de la procédure et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.
Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.
Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.
La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.
En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Djougou le 30 / 04 /2024
La Personne Responsable des Marchés Publics de la Commune de Djougou,

BON A LANCER
DNCMP/ATA-DON

COMMUNE DE DJOUGOU * DONGA * MDGL DEP
PRMP

Hotonou F. ADJIGUI

****